## MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



## REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

Abidjan, le

## NOTE DE SERVICE Nº 166 TOMPMBPE/DGD du 13 JUN 1986 (DIFFUSION GENERALE)

Objet : Relocalisation de magasin de dégroupage.

<u>Réf.</u>: Courrier SIMAT n° DT/DGP/SM/TP/091/06/16 du 15/06/2016.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que, conformément à la correspondance visée en référence, le magasin de dégroupage de la Société Ivoirienne de Manutention et de Transit (SIMAT) a été relocalisé à son siège sis à Vridi, Rues des Pétroliers, face à CHOCODI.

J'invite, par conséquent, tous les services à mettre à jour leurs registres respectifs pour tenir compte de ce changement.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES P.LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

COLDA Pierre A